

L'honorable M. Thompson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son premier rapport.

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

FRED. P. THOMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Davis, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gibson, président du comité permanent des Banques et du Commerce, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 29 janvier 1909.

Le comité permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

WM GIBSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. McHugh, du comité permanent des Bills Privés Divers, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—